



Doutes sur rémunération à mon avocat, se sert au dernier moment.

Par **Cr7**, le **03/11/2009** à **11:12**

Bonjour,rrnrnJe viens vers vous en espérant trouver une réponse à la question qui me laisse peu de répit dernièrement.rrnrnJe viens d'obtenir une indemnisation par la caisse des victimes, mon avocat que je n'ai rencontré que 2 fois au palais de justice et 2 fois en 2 ans à son cabinet, n'a jamais établie de facture, ni parlé d'honoraires (n'a pas même discuté de l'affaire plus que 10 minutes la première fois, bref mais il y aurait beaucoup à dire) je précise ce n'est pas un avocat commis d'office.rnCet avocat n'a jamais déposé au bureau d'aide juridictionnelle les 2 dossiers qu'il m'a fait faire (vérifié auprès du bureau) car il paraîtrait que même si j'y ai droit, pour cette procédure cela n'aurait pas marché. Admettons ...rrnrnN'étant pas seule dans cette affaire (agression) l'autre personne avec moi a tout accepté sans rien dire, n'en pensant pas moins, mais a accepté de payer des honoraires, décidées ainsi, chiffrées ainsi sans avoir jamais parlé d'un montant précis avant, et en plus l'avocat a pris 10%, ce qu'il avait dit lors de notre dernière rencontre "il faut bien que je me rémunère moi, j'ai travaillé pour vous".rnNous n'étions même pas là à la dernière audience qui nous aurait pourtant bien aidé psychologiquement, car l'avocat a oublié de nous téléphoner pour nous dire que l'audience avait tout compte fait bien lieu.rrnrnDonc il s'avère que l'autre personne avec qui j'ai vécu l'agression, défendu par le même avocat s'est plié à ce qui était demandé, mais j'avoue avoir du mal à le faire.rrnrnCar de plus je reçois, alors que jamais un coup de fil, mais à l'autre personne qui pouvait payer des honoraires (pas en aide juridictionnelle donc) on communique avec ! Un courrier de mon avocat (toujours sans recommandé) me disant de bien vouloir signer et déposer au cabinet cette autorisation de prélèvement qui avait été rempli en mon nom, à ma place, autorisant Maître *** a se servir à hauteur de 10% sur mon indemnisation. Que je n'aurais pas cet argent directement, que c'est un chèque géré par l'avocat. rrnrnEt donc la surprise alors que malgré le fait de n'avoir jamais discuté de cela avant la dernière rencontre, c'est que les 10% dont il était question se trouvait être hors taxe !!! rnAlors là je me

dis que je suis en train d'être prise pour une imbécile et je ne réponds donc pas
La différence entre hors taxe ou pas se chiffre à quelques centaines d'euros, vrai, mais j'ai de gros doutes et c'est le principe.
Pouvez vous m'éclairer ?
Merci